

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 484

présenté par
M. Blanchet

ARTICLE 2

Rédiger ainsi cet article :

« Au deuxième alinéa de l'article 34 de la Constitution, les mots : « la Défense nationale aux citoyens » sont remplacés par les mots : « le service national et la Défense nationale aux Français ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement poursuit un double objet :

- tirer les conséquences de l'inscription à l'article 1^{er} de la Constitution de l'action pour la préservation de l'environnement et la diversité biologique et contre les changements climatiques ;
- prévoir que la loi fixe les règles concernant les sujétions imposées aux français par le service national.